

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

### DÉLIBÉRATION N° 2021\_004

Rapporteur : Gaëlle RIBY-CUNISSE

### Objet : Attribution de subventions pour les classes de découvertes des CM2 - année scolaire 2020-2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	27	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Sophie DURIEUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY - Camille WINTER
Date de convocation			Excusé-es :
22 janvier 2021			
Date d'affichage			Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX procuration à Daniel THOMASSIN - Agnès JOHN procuration à Jean-Marie HIRTZ
5 février 2021			
Transmis en préfecture le			
8 février 2021			

Rubrique : 7.5.2

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Anne MARTINS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Vu l'article L 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 modifiée relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques détaillant les conditions générales d'encadrement, de sécurité, d'assurance, de déplacement et d'hébergement,

Vu la circulaire n°2005-001 du 5 janvier 2005 soulignant les bienfaits pédagogiques des séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le premier degré,

Vu la délibération n°2019-058 du 12 décembre 2019 relative à l'attribution de subventions pour les classes de découvertes des CM2 de l'année scolaire 2019/2020,

Vu la présentation des projets de séjours des trois écoles élémentaires de la commune pour l'année 2020/2021,

Avec le soutien de la ville de Malzéville, les écoles élémentaires Pasteur, Paul Bert et Jules Ferry, permettent depuis plusieurs années aux élèves des classes de CM2 de participer à un séjour de plusieurs jours avec nuitées, généralement en région montagneuse. Cette participation de la ville permet de diminuer la contribution des coopératives scolaires et celle qui est parfois demandée aux parents.

Ces séjours sont parfois l'unique occasion pour certains élèves de découvrir le milieu alpin et ses activités ; parfois même la première occasion de quitter leur domicile pendant quelques jours. De plus, ils permettent de s'extraire de façon significative du contexte et de l'espace habituels de la classe. Ils constituent ainsi, pour les élèves, un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective.

Le retour à l'école et aux activités scolaires ordinaires est souvent révélateur de modifications importantes dans les relations maître-élève et entre élèves.

Le montant de la subvention de la ville s'élève à 320 euros par élève participant au séjour. Cette contribution est allouée à chacune des coopératives des trois écoles élémentaires de Malzéville.

Après présentation des propositions de subventions à la commission extramunicipale des affaires scolaires du 07 janvier 2021, les subventions suivantes sont proposées :

ÉCOLE	PROJET	Montant de la participation de la commune
Coopérative de l'école Jules Ferry 27 élèves	Découverte de la nature au Lac du Der à Giffaumont-Champaubert	8 640 €
Coopérative de l'école Paul-Bert 29 élèves	Découverte du milieu alpin à St Bonnet en Champsaur	9 280 €
Coopérative de l'école Pasteur 28 élèves	Découverte du milieu alpin à St Bonnet en Champsaur	8 960 €
MONTANT TOTAL		<b>26 880 €</b>

Une fois le séjour terminé, les écoles présenteront un document justifiant du nombre d'élève ayant participé au séjour (attestation d'hébergement du centre d'accueil, facture acquittée par exemple).

Si le nombre d'élèves effectivement présents à ces séjours était inférieur aux effectifs indiqués ci-dessus, la subvention serait recalculée sur cette base.

Si le nombre d'élèves était supérieur aux effectifs indiqués ci-dessus, la ville verserait une subvention complémentaire de 320 euros par élève supplémentaire.

Les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2021, article 6574 (subvention de fonctionnement).

Vu l'avis favorable de la commission Education et solidarités du 13 janvier 2021,

**Le conseil municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** les propositions de subventions aux écoles pour les classes de découvertes des CM2 2020/2021,

**autorise** le versement aux coopératives des écoles concernées,

**impute** la dépense correspondante au BP 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

**PROJETS CLASSES DE DECOUVERTES CM2 - ANNEE 2020-2021**

ÉCOLE	NBRE D'ENFTS	CENTRE ORGANISATEUR / thématique	LIEU	DATES	DEPENSES						RECETTES				Subvention MAIRIE ACCORDÉE	
					Transport	hebergement	assurances	pharmacie	visites/sorties péda	TOTAL	Parents	Coopérative	autre	Subvention MAIRIE demandée		TOTAL
Pasteur	28	Découverte du milieu alpin	Saint Bonnet en Champsaur	22 au 28 mars 2021	4 930 €	23 570 €				28 500 €	10 260 €			<b>8 960 €</b>	28 500 €	<b>8 960 €</b>
Paul Bert	29					<b>9 280 €</b>	<b>9 280 €</b>									
Jules Ferry	27	Découverte du milieu aquatique Centre UFOLEP-LIGUE 55	Lac du Der à Giffaumont-Champaubert	du 25 au 28 mai 2021 (4j 3 nuitées)	1 250 €	7 309,00 €			81,00 €	8 640 €				8 640 €	8 640 €	
84									37 140 €	TOTAL PARTICIPATION COMMUNE POUR LES PROJETS		<b>26 880 €</b>	37 140 €	<b>26 880 €</b>		

320 euros /enfant